

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE  
(Haute-Vienne)**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le vingt mars à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 mars 2014

Présents : Bataille J-L, Biron K, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Riboulet J (représente Daude C), De Lagausie C, Dolley A, Cluzel M (remplace Dupont M.), Chabanat C (remplace Faye J-P), Gane I, Hanicot J, Herbert F (remplace Ballot M), Lacouturière B, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : Ballot M, Bouby F, Faye J-P, Meunier J-P, Nicolas J-C, Sudron F.

Suppléants non votants : Besse G, Cluzel M, Maunoury F.

Participe également à la réunion : Urbaniak S.

-----  
**Convention de groupement (via le CG87) pour achat de produits d'équipements  
de documents de bibliothèque**

Le marché conclu en 2011 par le Département de la Haute-Vienne pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèques arrive à échéance en juin 2014. Il doit donc faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

La Convention constitutive du groupement fixe le rôle de chacun dans l'organisation de ces types d'achats.

Le Conseil Général sera le coordonnateur du groupement et procédera à la mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges prenant en compte les besoins des membres du groupement. Il assure le choix du prestataire, la signature et la notification du marché.

La Communauté de Communes adhérente au groupement se charge de communiquer ses commandes et ses paiements au CG. La Communauté de Communes n'est engagée qu'à hauteur du montant minimal qu'elle a déclaré.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **d'adhérer à ce groupement de commande et autoriser le Président à signer la convention correspondante.**

**Pour copie conforme :  
Le 25 mars 2014  
Le Président**

